



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.191/L.22
20 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

Session thématique interactive

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Résumé établi par le secrétariat de la Conférence

1. La faiblesse des infrastructures est un obstacle au commerce, à la compétitivité et au développement durable dans la plupart des pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement. Le développement des infrastructures est un élément clef des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Au niveau macroéconomique, les investissements dans les infrastructures sont étroitement liés à la croissance et à l'intégration dans l'économie mondiale. Au niveau microéconomique, l'accès aux infrastructures permet aux ménages de sortir de la pauvreté, par exemple en facilitant leur accès aux marchés, en réduisant le temps consacré à l'approvisionnement en eau et, d'une manière plus générale, en favorisant une augmentation de la productivité.

2. Les gouvernements devraient créer des conditions favorables à l'investissement productif dans les infrastructures. Dans ce contexte, la concurrence s'est révélée être un bon moyen de développer les infrastructures et d'en améliorer la qualité. Il a été souligné que la privatisation devait s'accompagner de politiques de réglementation rigoureuses afin d'instaurer un environnement compétitif. En outre, les étrangers qui investissent dans le développement des infrastructures exigent des garanties et des engagements de la part des gouvernements, par exemple des garanties contre l'expropriation et la rupture de contrat, des garanties de rapatriement et des clauses d'arbitrage international. Lorsque la concurrence est possible, les monopoles publics ne devraient pas être remplacés par des monopoles privés.

3. Le "nouveau modèle" de privatisation et de libéralisation des marchés des années 90 a donné de bons résultats dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, mais n'a pas, de loin, rencontré le même succès dans d'autres secteurs d'infrastructure, où les retours sur investissement sont plus difficiles et plus longs à obtenir. Les PMA n'en ont pas encore tiré parti autant que les autres pays en développement ou les pays en transition. En outre, les programmes de développement des infrastructures tendent à négliger les zones rurales au profit des zones urbaines. Il importe de remédier à cette situation.

4. L'amélioration des infrastructures nécessite des ressources financières bien supérieures à celles dont disposent les PMA. La baisse du financement privé et de l'APD en faveur des PMA observée ces dernières années est particulièrement préoccupante. L'APD doit être augmentée, pour compléter l'investissement privé, lequel exige d'instaurer un environnement plus propice aux entreprises dans les pays concernés.

5. La coopération et l'intégration régionales peuvent être un bon moyen pour les PMA de mettre en commun des ressources limitées et de réaliser des économies d'échelle. Les transports jouent un rôle clef dans le commerce et l'intégration régionale. Un certain nombre d'initiatives sont en cours dans ce domaine, parmi lesquelles le projet de la sous-région du bassin du Mékong et le projet de route transafricaine, ainsi que l'initiative "Ciel ouvert pour l'Afrique" établie par la décision de Yamoussoukro. Les réseaux de transport régionaux facilitent les échanges entre les régions et contribuent pour beaucoup au commerce régional et international. En outre, il a été reconnu que l'accès aux réseaux de transport était un facteur de réduction de la pauvreté.

Il importe tout particulièrement de veiller à ce qu'il y ait complémentarité entre le développement

des grandes infrastructures et celui des réseaux routiers nationaux, y compris les infrastructures locales dont profitent les communautés rurales, en particulier les femmes qui sont souvent celles qui subviennent aux besoins du foyer et assurent la production agricole.

6. Les besoins de la population locale, en particulier des pauvres, doivent être pris en compte dans tous les projets de développement des infrastructures, ce qui s'impose également pour éviter les chevauchements d'efforts et les gaspillages. Il faut donc instaurer un partenariat plus étroit entre le secteur public et le secteur privé, notamment la société civile, les ONG locales et les petits entrepreneurs. La Banque mondiale a fourni des exemples de "subventions intelligentes" destinées tout particulièrement aux pauvres, qui contribuent à réduire le gaspillage et la corruption et permettent aux gouvernements d'aider les pauvres de façon plus efficace et à moindre coût. D'autres mesures ont été envisagées, faisant appel à la participation des petites entreprises pour stimuler l'emploi. Afin de garantir la viabilité et l'efficacité des investissements, les autorités locales et nationales doivent avoir une réelle maîtrise des programmes et des projets. Il importe également que les gouvernements, les institutions financières et les investisseurs privés améliorent la coordination des projets afin d'éviter les doubles emplois et les gaspillages.

7. Étant l'un des piliers de l'économie, les infrastructures sont l'une des principales cibles en cas de conflit. Les PMA qui sortent d'un conflit ont donc besoin d'urgence d'investissements massifs pour reconstruire et remettre en état leurs infrastructures.

8. Des études de faisabilité sérieuses doivent être réalisées lorsque d'importants projets d'infrastructure sont envisagés, afin d'évaluer les incidences, notamment sociales et environnementales, sur les communautés locales et de garantir ainsi la viabilité à long terme des projets.

9. Les nouvelles technologies et des réformes sectorielles ont permis de relancer le développement des télécommunications dans les PMA. L'exploitation des technologies de l'information et de la communication, y compris des télécommunications, joue un rôle essentiel dans la réduction non seulement de la fracture numérique, mais aussi d'autres inégalités d'ordre politique, économique et social. Les PMA, l'UIT, l'Organisation des Nations Unies, les institutions de développement et le secteur privé doivent renforcer leur collaboration dans le

domaine du développement des infrastructures de télécommunications afin d'intégrer les PMA dans l'économie mondiale et de réaliser l'objectif d'un accès universel aux télécommunications.

10. En conclusion, les participants à la session ont formulé les recommandations suivantes :

- Inverser la tendance actuelle à la baisse de l'APD et du financement privé pour le développement des infrastructures dans les PMA;
- Accélérer l'introduction de la concurrence dans les secteurs d'infrastructure et appuyer notamment la libéralisation du secteur des transports et d'autres secteurs dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC;
- Allouer à titre spécial des ressources pour financer les maillons manquants du projet de route transafricaine;
- Créer des fonds régionaux de développement infrastructurel pour soutenir des projets plurinationaux et promouvoir l'intégration régionale;
- Trouver des moyens novateurs d'associer aux projets d'infrastructure les petites entreprises locales du secteur qui exploitent des ressources locales et créent des emplois, et éliminer les obstacles à la participation de ces petites entreprises;
- Utiliser de manière plus efficace les modestes fonds publics, notamment en ciblant mieux les subventions pour en faire profiter les pauvres;
- Accroître la participation des bénéficiaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'infrastructure;
- Renforcer le Programme spécial de l'UIT en faveur des PMA, 2000-2003.
